#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 avril 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

#### Présences:

Les conseillers M<sup>me</sup> Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

#### Sont également présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

#### 12-04-300 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 avril 2012 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion Présences

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Séance ordinaire du 19 mars 2012 et séance extraordinaire du 26 mars 2012

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.4 Dîner-bénéfice annuel des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield / Aide financière
- 4.5 COMQUAT / Soirée-spectacle / Aide financière
- 4.6 Centre Notre-Dame de Fatima / Dégustation vins & fromages 2012 / Aide financière
- 4.7 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Soirée souper-théâtre
- 4.8 Arc-en-ciel Vaudreuil-Soulanges / Brunch du printemps 2012 / Achat de billets

### 5. GREFFE

5.1 Annulation de servitude / Lot 1 677 886 / Saint-Lazare

### 6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Transfert budgétaire / Remplacement d'un salarié cadre

### 7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service de l'informatique et de la géomatique / Confirmation de poste / Technicien en informatique
- 7.2 Service des eaux / Modification de la structure organisationnelle
- 7.3 Service des eaux / Nomination / Contremaître Maintenance
- 7.4 Service de la trésorerie / Mutation / Technicienne Évaluation/taxation
- 7.5 Service de la trésorerie / Prolongation / Embauche temporaire / Commis aux comptes à payer

- 7.6 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2012
- 7.7 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Caissière
- 7.8 Service des loisirs et de la vie communautaire / Attribution de poste à titre régulier / Concierge de jour
- 7.9 Service des travaux publics / Attribution de poste à titre régulier / Journalier-opérateur-concierge / Unité Parcs, espaces verts et plateaux sportifs
- 7.10 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2012
- 7.11 Service des travaux publics / Stagiaire en milieu de travail / Modification de la résolution 12-02-097
- 7.12 Service des travaux publics / Départ à la retraite / Contremaître Voirie et signalisation
- 7.13 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts

#### 8. COMMUNICATIONS

#### 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

#### 10. ARTS ET CULTURE

#### 11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-22 / Gestion de location d'embarcations parc Valois / Saison estivale 2012
- 11.2 Adjudication de contrat / Module de jeux / Parc rue du Ruisselet

#### 12. PROTECTION PUBLIQUE

### 13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Installation de luminaires / Passage piétonnier Archambault
- 13.2 Installation de luminaires / Route 342
- 13.11 Adjudication de contrat / Appel d'offres nº 401-110-12-23 / Location de camions
- 13.12 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Exécution de travaux d'électricité dans un bâtiment d'entreposage (hangar 5) / Règlement n° 1629
- 13.13 Adjudication de contrat / Fourniture d'une boîte fermée pour une camionnette

### 14. **EAUX**

#### 15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordre de changement n° 14 / Construction de la caserne d'incendie rue Forbes / Règlement n° 1583
- 15.3 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de réfection et de réparation de la structure piétonnière au-dessus de l'avenue Saint-Henri
- 15.6 Ordres de changement n° 64 et 65 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.7 Ordres de changement n° 5, 6, 7, 10 et 11 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601

#### 16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 mars 2012
- 16.2 PIIA / 243 à 255, boulevard Harwood / Certificat d'autorisation pour enseignes / Zone C2-756 / CCU nº 12-03-46
- 16.3 PIIA / 3048, boulevard de la Gare / Modification du plan d'ensemble du projet intégré / Lot 4 365 619 / Zone C3-1001 / CCU n° 12-03-47

- 16.4 PIIA / 3048, boulevard de la Gare / Nouvelle construction commerciale en projet intégré / Lot 4 365 619 / Zone C3-1001 / CCU nº 12-03-48
- 16.5 Dérogation mineure / 3048, boulevard de la Gare / Quais de chargement/déchargement et compacteur à déchets en cour avant / Lot 4 365 619 / Zone C3-1001 / CCU n° 12-03-49
- 16.6 PIIA / 585, avenue Saint-Charles / Certificat d'autorisation pour enseigne / Zone C3-242 / CCU n° 12-03-50
- 16.7 PIIA / 44, avenue Rodolphe / Rénovation extérieure du bâtiment principal / Zone H1-532 / CCU n° 12-03-51
- 16.8 Dérogation mineure / 3311, rue de Champagne / Descente au sous-sol en cour avant secondaire / Lot 2 580 911 / Zone H1-205 / CCU nº 12-03-52
- 16.9 PIIA / 24, avenue de la Pointe-Brodeur / Nouvelle construction résidentielle / Nouveau choix de briques / Lot 1 546 561 / Zone H1-525 / CCU n° 12-03-53
- 16.10 Dérogation mineure / 3120, boulevard de la Gare bâtiment « I » / Marge latérale / Lot 4 119 362 / Zone C3-357 / CCU nº 12-03-54
- 16.11 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 20 mars 2012
- 16.12 PIIA / 430, boulevard Harwood / Modification de la couleur du toit mansardé / Zone C3-725 / CCU nº 12-03-57
- 16.13 PIIA / 262, rue Meloche / Démolition et reconstruction d'une nouvelle résidence / Zone H1-839 / CCU n° 12-03-58
- 16.14 Modification au Règlement de zonage nº 1275 / 3500, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation / Nouveaux usages reliés au commerce de détail des véhicules automobiles, à l'enseignement de type « écoles de métier » et à la location de remorques / Zone I3-831 / CCU nº 12-03-59
- 16.15 PIIA / 51, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 112 / Ajout d'un auvent / Zone C3-307 / CCU n° 12-03-60
- 16.17 Projet Carbecco / Rue Henry-Ford / Développement d'un projet de quartier écologique / Lot 3 743 808 / CCU nº 12-03-62
- 16.20 PIIA / 415, avenue Saint-Charles / Remplacement de la toiture

### 17. ENVIRONNEMENT

#### 18. RÉGLEMENTATION

18.1 Adoption / Règlement n° 1592-01 / Règlement modifiant le Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

### 19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS ÉLUS
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS ASSISTANCE
- 22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

### 12-04-301 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2012 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 26 mars 2012 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 12-04-302 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### 12-04-303 DÎNER-BÉNÉFICE ANNUEL DES ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner-bénéfice des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé au Diocèse de Valleyfield un montant de deux cents dollars (200 \$) à titre de commandite pour la tenue et la réussite du dîner-bénéfice au profit des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield qui se tiendra le 2 mai 2012 au Centre communautaire de L'Île-Perrot;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### 12-04-304 COMQUAT / SOIRÉE-SPECTACLE / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée par COMQUAT dans le cadre de la tenue d'une soirée-spectacle organisée pour la célébration de ses 25 années d'engagement et de présence dans la région;

CONSIDÉRANT que COMQUAT est un organisme sans but lucratif ayant pour mission l'alphabétisation des adultes;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé à COMQUAT un montant de trois cents dollars (300 \$) à titre de commandite pour la tenue et la réussite de la soirée-spectacle organisée dans le cadre des célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme qui se tiendra le 12 mai 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### 12-04-305 CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA / DÉGUSTATION VINS & FROMAGES 2012 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la dégustation vins et fromages organisée par le Centre Notre-Dame de Fatima;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé au Centre Notre-Dame de Fatima un montant de cinq cents dollars (500 \$) à titre de commandite pour la tenue et la réussite de la dégustation vins et fromages qui aura lieu le 11 mai 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

### 12-04-306 VILLE DE PINCOURT ET COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT / SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt dans le cadre d'une levée de fonds dont les bénéfices sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et d'aménagements pour la communauté pincourtoise;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat d'une paire de billets au montant de cent soixante-quinze dollars (175 \$) pour la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt qui aura lieu le 14 juin 2012 au Théâtre des Cascades;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### 12-04-307 ARC-EN-CIEL VAUDREUIL-SOULANGES / BRUNCH DU PRINTEMPS 2012 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au brunch du printemps organisé par Arc-en-Ciel Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'implication de cet organisme auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de vingt (20) billets au montant de quinze dollars (15 \$) chacun pour le brunch du printemps organisé par Arc-en-Ciel Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 15 avril 2012 à la Gare de Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### 12-04-308 ANNULATION DE SERVITUDE / LOT 1 677 886 / SAINT-LAZARE

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du lot 1 677 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, situé à Saint-Lazare, afin d'annuler une servitude pour une conduite d'aqueduc établie en vertu d'un acte daté du 5 novembre 1999 et enregistré sous le numéro 346501;

CONSIDÉRANT que la conduite d'aqueduc qui fait l'objet de cette servitude a été abandonnée par la Ville et remplacée par une autre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte notarié visant l'annulation de ladite servitude;

QUE tous les frais afférents à l'acte à intervenir soient à la charge du propriétaire.

#### 12-04-309 LISTE DES COMPTES

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de sept millions deux cent sept mille six cent trente-trois dollars et onze cents (7 207 633,11 \$).

« ADOPTÉE »

#### 12-04-310 TRANSFERT BUDGÉTAIRE / REMPLACEMENT D'UN SALARIÉ CADRE

CONSIDÉRANT que la politique des variations budgétaires ne s'applique pas aux postes de salaires et avantages sociaux;

CONSIDÉRANT que le remplacement d'un salarié cadre a été confié à une firme externe qui facture des honoraires;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le transfert budgétaire suivant :

DE: 02-412-00-140 (salaires réguliers – cadres) 30 000 \$ À: 02-412-00-419 (honoraires professionnels – autres) 30 000 \$.

« ADOPTÉE »

### 12-04-311 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / CONFIRMATION DE POSTE / TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, en date du 19 mars 2012;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Maurice Pilon dans son poste régulier de technicien en informatique au sein du Service de l'informatique et de la géomatique, et ce, à compter du 3 avril 2012:

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Pilon.

« ADOPTÉE »

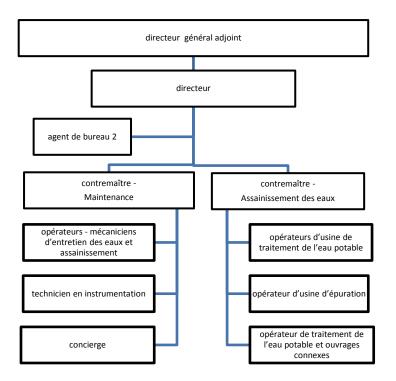
### 12-04-312 SERVICE DES EAUX / MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service des eaux en date du 4 octobre 2010 en vertu de la résolution 10-10-841;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement QUE la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-dessous :



QU'en conséquence, les postes suivants, ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ces postes étaient liés, soient abolis en date du 3 avril 2012 :

- électricien;
- contremaître Eaux et entretien;

QUE la Ville crée les postes suivants au sein du Service des eaux en date du 3 avril 2012 :

- contremaître Assainissement des eaux;
- contremaître Maintenance;

QU'il est entendu que le poste de contremaître – Assainissement des eaux devra faire l'objet d'une évaluation aux fins de son intégration au sein de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres;

QUE l'appellation du poste de directeur aux usines soit renommée comme suit en date du 3 avril 2012 :

directeur du Service des eaux;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, dans la convention collective de travail intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion – CSN et tout autre document ayant une valeur légale;

QUE la Ville s'engage à ce que le titulaire du poste aboli de contremaître – Eaux et entretien identifié à la présente résolution se voit confier sans délai, par résolution, le poste de contremaître – Maintenance et que celui-ci conserve minimalement son salaire actuel inclus à l'échelle salariale faisant partie intégrante de l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres et bénéficie de la progression salariale, des privilèges d'ancienneté ainsi que des avantages sociaux dont il aurait bénéficié en vertu de ladite Entente n'eut été de la réorganisation administrative.

#### 12-04-313 SERVICE DES EAUX / NOMINATION / CONTREMAÎTRE - MAINTENANCE

CONSIDÉRANT la résolution 12-04-312 relative aux modifications additionnelles apportées à la structure organisationnelle du Service des eaux;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville nomme M. François Joly au poste régulier de contremaître – Maintenance, et ce, à compter du 3 avril 2012, au salaire prévu à la classe 3A - échelon 6 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE ledit poste relève du directeur du Service des eaux.

« ADOPTÉE »

### 12-04-314 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / MUTATION / TECHNICIENNE – ÉVALUATION/TAXATION

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 mars 2012:

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la mutation de M<sup>me</sup> Diane Giguère au poste régulier de technicienne – Évaluation/taxation, et ce, à compter du 4 septembre 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M<sup>me</sup> Giguère aura une période d'essai de trois (3) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du chef de division – Revenus, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Giguère.

« ADOPTÉE »

### 12-04-315 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / PROLONGATION / EMBAUCHE TEMPORAIRE / COMMIS AUX COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget, en date du 9 mars 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Rollande Lajoie à titre de commis aux comptes à payer au sein du Service de la trésorerie, et ce, pour la période comprise entre le 12 mars et le 13 avril 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

### 12-04-316 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIERS ÉTUDIANTS / PÉRIODE ESTIVALE 2012

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre du Service des loisirs et de la vie communautaire pour la période estivale 2012;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire de M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique, en date du 28 février 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Youri Mathieu, Shane Stanworth-Belleville, Étienne Lamoureux, Ianick Calamia et Alexandre Fortier à titre de journaliers étudiants au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour la période comprise entre le 15 avril et le 30 septembre 2012, et ce, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé étudiant* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### 12-04-317 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CAISSIÈRE

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Marie-Ève Vinet à titre de caissière au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 12 mars 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### 12-04-318 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / ATTRIBUTION DE POSTE À TITRE RÉGULIER / CONCIERGE DE JOUR

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 19 mars 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'attribution du poste de concierge régulier de jour au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire à M. Michel Bédard, et ce, à compter du 20 mars 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, M. Bédard aura une période d'essai de trois (3) mois prenant fin le 20 juin 2012 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Bédard;

Certificat de crédits suffisants émis.

## 12-04-319 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / ATTRIBUTION DE POSTE À TITRE RÉGULIER / JOURNALIER-OPÉRATEUR-CONCIERGE / UNITÉ – PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 mars 2012;

ll est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste de journalier-opérateur-concierge régulier de jour au sein de l'unité – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics à M. Ross Lauzon, et ce, à compter du 3 avril 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, M. Lauzon aura une période d'essai de trois (3) mois prenant fin le 3 juillet 2012 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Lauzon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### 12-04-320 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIERS ÉTUDIANTS / PÉRIODE ESTIVALE 2012

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre du Service des travaux publics pour la période estivale 2012;

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable de ces employés lors de la saison 2011;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>mes</sup> Karine Gariépy, Émilie Martin, Jessica Lavergne, Geneviève Châtelain, Vivianne Gaudreau ainsi que de MM. Jordan Marion-Gallant, Nicolas Gariépy, Francis Allaire, Maxime Sauvé et Vincent St-Aubin à titre de journaliers étudiants au sein du Service des travaux publics, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au plus tôt à compter du 30 avril 2012 pour un maximum de 16 semaines, et ce, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé étudiant* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### 12-04-321 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / STAGIAIRE EN MILIEU DE TRAVAIL / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 12-02-097

CONSIDÉRANT la résolution 12-02-097 acceptant une demande de stage non rémunéré au sein du Service des travaux publics sous la supervision du responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement QUE le dernier paragraphe de la résolution 12-02-097 soit remplacé par le suivant :

« QUE la Ville accepte que M. Bertrand Lamoureux effectue un stage non rémunéré sous la supervision de M. Robert Montpellier, responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, et ce, pour la période comprise entre le, ou vers le, 30 avril et le, ou vers le, 17 août 2012 ».

« ADOPTÉE »

### 12-04-322 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DÉPART À LA RETRAITE / CONTREMAÎTRE – VOIRIE ET SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Denis Beaudoin, contremaître – Voirie et signalisation au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, en date du 13 mars 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M. Denis Beaudoin, contremaître – Voirie et signalisation au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, et ce, à compter du 31 mai 2012;

QUE la Ville remercie M. Beaudoin pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

### 12-04-323 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / COMMIS AUX PRÊTS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 mars 2012;

عم اا

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Abbie Roy au poste temporaire de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 26 mars 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### 12-04-324 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N<sup>O</sup> 401-110-12-22 / GESTION DE LOCATION D'EMBARCATIONS – PARC VALOIS / SAISON ESTIVALE 2012

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la gestion de location d'embarcations au parc Valois pour la saison estivale 2012 et une (1) année d'option en 2013, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-22;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Sodem inc., 4750, avenue Henri-Julien, bureau RC-050, Montréal (Québec), H2T 2C8, pour la gestion de location d'embarcations au parc Valois pour la saison estivale 2012 et une (1) année d'option en 2013, et ce, au coût de douze mille trois cent quatre-vingt-six dollars et vingt-six cents (12 386,26 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-22;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### 12-04-325 ADJUDICATION DE CONTRAT / MODULE DE JEUX / PARC – RUE DU RUISSELET

CONSIDÉRANT les propositions soumises par cinq (5) différentes firmes pour la fourniture et l'implantation d'un module de jeux dans l'aire du parc longeant la rue du Ruisselet:

CONSIDÉRANT la conclusion de l'analyse desdites propositions, qui a été réalisée selon la grille de pondération et d'évaluation, présentée par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retenue la proposition ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence celle soumise par Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile Saint-Laurent, Nicolet (Québec), J3T 1A1, pour le module VAURUI120128 destiné aux 6 à 12 ans, et ce, pour un montant de vingt-quatre mille huit cent cinquante-cinq dollars et vingt et un cents (24 855,21 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

### 12-04-326 INSTALLATION DE LUMINAIRES / PASSAGE PIÉTONNIER ARCHAMBAULT

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation de procéder à l'installation de deux (2) luminaires afin d'augmenter la sécurité des piétons sur le passage piétonnier Archambault;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'installation de deux (2) luminaires d'une puissance de 35 watts chacun sur des poteaux appartenant à Hydro-Québec dans le passage piétonnier Archambault;

QUE M. Martin Houde, directeur général adjoint, soit autorisé à effectuer auprès d'Hydro-Québec la réquisition pour le raccordement requis, et ce, au coût de cent quarante-quatre dollars (144 \$) l'unité;

QUE le Service des travaux publics soit mandaté afin de procéder à la réquisition des biens nécessaires à la réalisation du projet, le tout étant évalué à un montant de mille sept cents dollars (1 700 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

#### 12-04-327 INSTALLATION DE LUMINAIRES / ROUTE 342

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'éclairage de rue sur la route 342 afin d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT la résolution 11-11-1074 autorisant, à cette fin, l'achat de matériel d'éclairage pour voie publique;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'installation de trente-trois (33) luminaires d'une puissance de 65 watts chacun, sur des poteaux appartenant à Hydro-Québec, sur la route 342 entre la rue Henry-Ford et l'autoroute 20;

QUE M. Martin Houde, directeur général adjoint, soit autorisé à effectuer auprès d'Hydro-Québec la réquisition pour le raccordement requis, et ce, au coût de cent quarante-quatre dollars (144 \$) l'unité;

QUE le Service des travaux publics soit mandaté afin de procéder à la réquisition des services nécessaires à la réalisation du projet dont le coût est évalué à un montant de quatre mille sept cent cinquante-deux dollars (4 752 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### 12-04-328 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-23 / LOCATION DE CAMIONS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location de camions, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-23;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Location Sauvageau inc., 571, Côte Joyeuse, Saint-Raymond (Québec), G3L 4A9, pour la location de camions selon les descriptions et taux suivants :

- camionnettes de type Ford F-150, deux (2) roues motrices, modèle XL de base, au taux hebdomadaire de deux cent vingt-quatre dollars (224 \$) par camion, taxes applicables non comprises;
- camionnettes de type Ford F-350, quatre (4) roues motrices, modèle XL de base, au taux hebdomadaire de trois cent trois dollars (303 \$) par camion, taxes applicables non comprises;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-23;

QUE le responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de camions et qu'il soit également autorisé à effectuer les dites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

### 12-04-329 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 1 ET 2 / EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DANS UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE (HANGAR 5) / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1629

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n° 1 et 2 reliés au projet « Exécution de travaux d'électricité dans un bâtiment d'entreposage (hangar 5) – Règlement n° 1629 » totalisant un montant de six mille six cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-un cents (6 651,81 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1629.

« ADOPTÉE »

### 12-04-330 ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE D'UNE BOÎTE FERMÉE POUR UNE CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'une boîte fermée pour une camionnette;

CONSIDÉRANT les offres reçues dans le cadre d'une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retenue la proposition soumise par Les Industries Fibrobec inc., 219, rue Saint-Georges, Beloeil (Québec), J3G 4N4, pour la fourniture d'une boîte fermée pour une camionnette, et ce, pour un montant de onze mille neuf cent six dollars et dix cents (11 906,10 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

« ADOPTÉE »

### 12-04-331 ORDRE DE CHANGEMENT N° 14 / CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE – RUE FORBES / RÈGLEMENT N° 1583

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 14 relié au projet « Construction de la caserne d'incendie sur la rue Forbes – Règlement n° 1583 » totalisant un montant de seize mille quatre-vingt-dix dollars et quarante cents (16 090,40 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1583.

« ADOPTÉE »

# 12-04-332 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉPARATION DE LA STRUCTURE PIÉTONNIÈRE AU-DESSUS DE L'AVENUE SAINT-HENRI

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 20 mars 2012, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation à l'égard de services professionnels en vue de la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection et de réparation de la structure piétonnière au-dessus de l'avenue Saint-Henri y incluant tous les travaux connexes.

« ADOPTÉE »

### 12-04-333 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 64 ET 65 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1496

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n° 64 et 65 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante-sept dollars et cinquante cents (297 447,50 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1496.

« ADOPTÉE »

### 12-04-334 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>os</sup> 5, 6, 7, 10 ET 11 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1601

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n° 5, 6, 7, 10 et 11 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n° 1601 » totalisant un montant de mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-douze cents (1 299,92 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

#### 12-04-335 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 12 MARS 2012

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 mars 2012.

« ADOPTÉE »

### 12-04-336 PIIA / 243 À 255, BOULEVARD HARWOOD / CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR ENSEIGNES / ZONE C2-756 / CCU N° 12-03-46

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-46 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde, à l'égard de l'immeuble sis au 243 à 255, boulevard Harwood, un certificat d'autorisation pour les enseignes conformes, le tout tel que montré aux plans de International Néon, dossier IGA Extra n° 88054.

« ADOPTÉE »

### 12-04-337 PIIA / 3048, BOULEVARD DE LA GARE / MODIFICATION DU PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET INTÉGRÉ / LOT 4 365 619 / ZONE C3-1001 / CCU Nº 12-03-47

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-47 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2012:

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3048, boulevard de la Gare, le plan d'ensemble modifié, le tout tel que montré au plan préparé par Pétroff Partnership architectes, dossier n° SD229, en date du 22 février 2012.

« ADOPTÉE »

## 12-04-338 PIIA / 3048, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE EN PROJET INTÉGRÉ / LOT 4 365 619 / ZONE C3-1001 / CCU N° 12-03-48

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-48 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde, à l'égard de l'immeuble sis au 3048, boulevard de la Gare, un permis de construction pour le futur bâtiment N2//Toys « R » Us, le tout tel que montré aux plans préparés par la firme Stendel + Reick architectes, en date du 22 février 2012, ainsi que le plan d'aménagement paysager, projet 12-102, révision 1, en date du 27 février 2012, préparé par la firme Terraplan, dessin L-1;

QUE soit toutefois présentée une nouvelle demande pour le concept d'affichage.

## 12-04-339 DÉROGATION MINEURE / 3048, BOULEVARD DE LA GARE / QUAIS DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT ET COMPACTEUR À DÉCHETS EN COUR AVANT / LOT 4 365 619 / ZONE C3-1001 / CCU N° 12-03-49

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Centre d'achats Vaudreuil Itée:

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-49 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 mars 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3048, boulevard de la Gare;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3048, boulevard de la Gare, afin d'autoriser deux (2) quais de chargement et de déchargement ainsi qu'un compacteur à déchets situés en cour avant alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit les quais de chargement et de déchargement, ainsi que les compacteurs à déchets, en cours latérale et arrière seulement.

« ADOPTÉE »

### 12-04-340 PIIA / 585, AVENUE SAINT-CHARLES / CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR ENSEIGNE / ZONE C3-242 / CCU N° 12-03-50

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-50 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde, à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles, un certificat d'autorisation pour la nouvelle enseigne, le tout tel que montré aux plans préparés par la firme Alco Néon.com, dessin SCVMLT n° 94-890.ai, en date du 16 février 2012.

« ADOPTÉE »

### 12-04-341 PIIA / 44, AVENUE RODOLPHE / RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL / ZONE H1-532 / CCU N° 12-03-51

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-51 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 44, avenue Rodolphe, que soit repeint le revêtement extérieur en bois de la couleur « Apple Sauce » de la compagnie BEHR ultra:

QUE la Ville accepte également la pose de moulures de fenêtre, la réfection des colonnes et du garde-corps des galeries de couleur blanche;

ET QUE soit repeint du même blanc la clôture de bois.

« ADOPTÉE »

### 12-04-342 DÉROGATION MINEURE / 3311, RUE DE CHAMPAGNE / DESCENTE AU SOUS-SOL EN COUR AVANT SECONDAIRE / LOT 2 580 911 / ZONE H1-205 / CCU N° 12-03-52

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Mathavan Senthivel;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 mars 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3311, rue de Champagne;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3311, rue de Champagne, afin d'autoriser une descente au sous-sol en cour avant secondaire située à 1,5 mètre de recul par rapport à la façade principale du bâtiment et faisant saillie de 2,75 mètres dans la marge de recul avant secondaire alors que l'article 2.3.6.2.10 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit un recul de 3 mètres par rapport à la façade principale du bâtiment et faisant saillie de 1,5 mètre maximum dans la cour avant secondaire (zone H1-205), et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que la cour avant secondaire soit pourvue d'une clôture de bois opaque de 1,5 mètre de hauteur;
- qu'il n'y ait pas de logement supplémentaire (bachelor) au sous-sol.

« ADOPTÉE »

## 12-04-343 PIIA / 24, AVENUE DE LA POINTE-BRODEUR / NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE / NOUVEAU CHOIX DE BRIQUES / LOT 1 546 561 / ZONE H1-525 / CCU $N^{\circ}$ 12-03-53

CONSIDÉRANT la résolution 11-10-896 autorisant l'émission d'un permis de construction pour un immeuble sis au 24, avenue de la Pointe-Brodeur;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-53 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

II est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 24, avenue de la Pointe-Brodeur, la nouvelle brique proposée de marque Redland Brick inc., modèle Bourbon Street, et ce, en remplacement de l'ancienne brique de marque Brampton Brick, modèle Sullivan, acceptée en vertu de la résolution 11-10-896.

« ADOPTÉE »

#### DÉROGATION MINEURE / 3120. BOULEVARD DE LA GARE - BÂTIMENT « I » / 12-04-344 MARGE LATÉRALE / LOT 4 119 362 / ZONE C3-357 / CCU Nº 12-03-54

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par 9139-6366 Québec inc.:

CONSIDÉRANT la recommandation nº 12-03-54 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 mars 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3120, boulevard de la Gare - bâtiment « I »;

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3120, boulevard de la Gare - bâtiment « I », afin d'autoriser une marge latérale de 1,99 mètre en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C3-357 faisant partie intégrante du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une marge d'un minimum de 3 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation n° B06-105, portant la minute 17731, préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 7 décembre 2011.

« ADOPTÉE »

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 20 MARS 2012 12-04-345

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 20 mars 2012.

« ADOPTÉE »

#### 12-04-346 PIIA / 430, BOULEVARD HARWOOD / MODIFICATION DE LA COULEUR DU TOIT MANSARDÉ / ZONE C3-725 / CCU Nº 12-03-57

CONSIDÉRANT la recommandation nº 12-03-57 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement nº 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 430, boulevard Harwood, la demande de modification de la couleur du toit mansardé et que soit maintenu le statu quo.

« ADOPTÉE »

### 12-04-347 PIIA / 262, RUE MELOCHE / DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE / ZONE H1-839 / CCU N° 12-03-58

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 262, rue Meloche, le projet de démolition et de reconstruction d'une nouvelle résidence, le tout tel que présenté au plan d'implantation préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier R19608-1-1 portant la minute 11137, en date du 7 mars 2012, ainsi qu'au plan projet intitulé « Rés. Luc Labelle, cottage personnalisé, 24' X 35' + séjour » daté de mars 2012, et ce, conditionnellement toutefois à la plantation d'un arbre à déploiement moyen en cour avant et selon également la proposition du propriétaire d'ajouter deux (2) fenêtres sur le mur latéral gauche ainsi que de la pierre d'une hauteur variant de 4 pieds 6 pouces à 6 pieds sur les murs latéraux.

« ADOPTÉE »

### 12-04-348

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / 3500, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AUTORISATION / NOUVEAUX USAGES RELIÉS AU COMMERCE DE DÉTAIL DES VÉHICULES AUTOMOBILES, À L'ENSEIGNEMENT DE TYPE « ÉCOLES DE MÉTIER » ET À LA LOCATION DE REMORQUES / ZONE I3-831 / CCU N° 12-03-59

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-59 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 mars 2012;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire dans le but de modifier la grille des usages et normes de la zone I3-831 du Règlement de zonage n° 1275 afin d'y autoriser :

- les usages reliés au commerce de détail des véhicules automobiles (634) (635) (639) et (8511) ainsi qu'à l'enseignement de type « écoles de métiers »;
- la location de remorque (991) à titre seulement d'usage accessoire à l'industrie;
- l'industrie de prestige, plus précisément en bordure du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

ET QUE soit augmenté le nombre de végétaux (arbres) sur le terrain, que soit obligatoire la plantation d'arbres en bordure de rue et que soit assujetti au Règlement n° 1277 sur les PIIA les zones I3-831 et I3-832.

### 12-04-349 PIIA / 51, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, LOCAL 112 / AJOUT D'UN AUVENT / ZONE C3-307 / CCU Nº 12-03-60

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-60 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 51, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 112, les deux (2) options présentées pour l'ajout d'un auvent compte tenu qu'elles ne s'intègrent pas aux commerces avoisinants.

« ADOPTÉE »

### 12-04-350 PROJET CARBECCO / RUE HENRY-FORD / DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET DE QUARTIER ÉCOLOGIQUE / LOT 3 743 808 / CCU Nº 12-03-62

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-62 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 mars 2012;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge inapproprié de permettre ce projet dans une zone destinée à des usages industriels;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse le projet de développement d'un quartier écologique (projet Carbecco) sur la rue Henry-Ford et suggère que celui-ci soit relocalisé dans un milieu plus champêtre.

« ADOPTÉE »

#### 12-04-351 PIIA / 415, AVENUE SAINT-CHARLES / REMPLACEMENT DE LA TOITURE

CONSIDÉRANT la résolution 11-12-1153 acceptant partiellement le projet de la requérante et prévoyant la présentation d'autres alternatives pour la toiture;

CONSIDÉRANT la proposition présentée par la firme Dubé Matte et associés, architectes, en date du 23 février 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 415, avenue Saint-Charles, le remplacement de la toiture selon la proposition suivante :

- partie supérieure et galerie en tôle pincée de même couleur que l'existant (vert forêt):
- mansarde et tourelle en tôle à la canadienne de même couleur que l'existant (vert forêt).

## 12-04-352 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1592-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1592-01 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1592-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils ».

« ADOPTÉE »

### 12-04-353 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

 Marche du pardon organisée par la Paroisse Saint-Michel qui se tiendra sur le territoire de la Ville le Vendredi saint 6 avril 2012.

« ADOPTÉE »

### 12-04-354 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

### 12-04-355 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### 12-04-356 LEVÉE DE LA SÉANCE

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 38 la séance soit levée.

ement
ce soit levée.
VILLE DE VAUDREUIL-DORION
Guy Pilon, maire
Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier